



Ignorer un acte répréhensible au travail ne le fera pas disparaître.

Dites-le-nous.
Vous êtes protégés.



**Pour plus d'information ou pour faire une divulgation
d'actes répréhensibles, vous pouvez contacter soit :**

- ▶ Votre superviseur (e)
- ▶ L'agent supérieur désigné
d'Emploi et Développement social Canada : Élise Boisjoly
1-866-369-7731
NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD
- ▶ Le Commissariat à l'intégrité
du secteur public du Canada
Tél : 613-941-6400 | Sans frais : 1-866-941-6400
www.ispc-psic.gc.ca